

Modalités de l'option section Européenne

pour l'année 2017-2018

1/ En résumé ...

L'option section européenne s'adresse à des jeunes suivant une formation professionnelle initiale. Tous préparent un baccalauréat professionnel tertiaire 3 ans (commerce, vente, accueil, gestion administration).

Cette section permet aux élèves de préparer un baccalauréat professionnel portant la mention Section Européenne. L'enseignement dans cette section repose sur une pratique soutenue de l'anglais lié à la spécialité professionnelle, tout en ayant un regard permanent sur l'Europe et les autres cultures.

Au terme des trois années, l'élève peut se présenter au baccalauréat à l'épreuve de Section Européenne. Celle-ci permet d'obtenir une mention européenne au bac. La note obtenue est une note d'option qui permet également d'engranger des points en plus pour le bac.

Cette mention donne une valeur ajoutée au diplôme, garantissant une bonne maîtrise de l'anglais, lorsqu'il faut défendre son dossier pour des études supérieures ou une embauche.

Les bénéfices des activités pour les élèves sont indéniables ; leurs compétences linguistiques sont nettement améliorées ; leur autonomie dans le travail est aujourd'hui un atout important.

Capacité d'accueil de la classe européenne :

Environ 16 élèves en seconde bac pro, en 1^e bac pro et en terminale bac pro.

Engagement :

Un élève qui s'engage le fait pour 3 ans et aura 1h en plus d'anglais par semaine dans l'emploi du temps.

Plus-value :

C'est une option, donc les points acquis viennent en bonus dans la moyenne des épreuves du bac et ne pénaliseront en aucun cas les élèves en cas d'échec.

C'est un diplôme qui s'ajoute à celui du bac professionnel en cas de réussite

2/ Modalités de l'enseignement

2 enseignantes :

Mme FABRO (vente)

Mme NICOLAS (anglais)

Des équipements pédagogiques adéquats :

-Salle P101 entièrement dédiée à la communication orale, TBI, salle de réunion.

- Salle G209 (salle d'anglais)

-Magasin pédagogique pour mise en situation

→ 1 heure de cours d'anglais en plus par semaine (1 heure d'enseignement avec les deux enseignantes Mme NICOLAS et Mme FABRO).

3/Quelques exemples d'activités que nous réalisons en anglais avec les commerce / vente / accueil / GA:

- Savoir s'exprimer en mobilisant du vocabulaire professionnel (à l'oral et à l'écrit)
- Parler au téléphone (prise de RV, demande d'info)
- Rédiger des courriers.
- Faire des réservations.
- Accueillir et renseigner.
- Organiser l'offre produit dans un point de vente ou d'accueil
- Participer aux opérations d'animation et de promotion.
- Gérer les produits dans l'espace de vente ou d'accueil

4/ L'examen

La mention "Section Européenne" est apposée sur le diplôme si les conditions suivantes sont remplies :

- Obtention de la note **12/20** au moins à l'épreuve écrite d'anglais LV1 au Baccalauréat Professionnel (épreuve obligatoire pour tous les élèves section européenne et hors section européenne)
- Obtention de **10/20** au moins à l'épreuve spécifique constituée de 2 sous-épreuves :

DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE :

- épreuve orale- sous forme de sketch ou de mise en situation professionnelle suivie par un entretien en anglais sur un des stages effectués au cours de l'année de terminale. Cette note compte pour 80% de la note finale.
- note synthèse de tous les travaux remis lors des 2 années de Section Européenne. Cette note compte pour 20% de la note finale.

En plus du diplôme du baccalauréat, le candidat diplômé se verra remettre un **EUROPASS**, un diplôme Européen qui atteste que le candidat est titulaire d'un bac professionnel mention section Européenne.